

N°4

JUILLET
2025



le e-magazine

de la Communauté de Communes
Pays Haut Val d'Alzette

CONTACT

390 Rue du Laboratoire
57390 Audun-le-Tiche
03 82 53 50 01
contact@ccphva.com





Chères habitantes, chers habitants,

Notre territoire bouge, et ce nouveau numéro de notre e-magazine en témoigne !

Côté environnement, la pose de panneaux photovoltaïques à la déchèterie va prochainement être mise en œuvre. Un important rappel sur le verre qui ne se jette pas dans les ordures ménagères, tout comme les biodéchets qu'il faut désormais trier.

Pour vos trajets du quotidien, BlaBlaCar Daily se renforce : une solution simple et écologique pour covoiturer localement.

Dès le 1^{er} juillet 2025, le permis de louer entre en vigueur dans certaines communes de notre territoire : un nouveau dispositif pour garantir des logements décents à tous.

Coup de cœur culturel : les CM2 de l'école de Thil publient leur propre livre. Une belle aventure littéraire à découvrir !

Enfin, une micro-crèche va ouvrir à Cantebonne et nos structures existantes se rénovent pour mieux accueillir les tout-petits.

Chaque action que nous menons vise à améliorer votre quotidien tout en préparant l'avenir.

Très bonne lecture à toutes et à tous !

Patrick Risser
Le Président de la CCPHVA



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PAYS HAUT VAL D'ALZETTE

Sommaire

| | |
|---|----|
| Énergie : Un projet photovoltaïque à la déchèterie | 03 |
| Environnement | 04 |
| ■ Stop au verre dans les ordures ménagères .. | 04 |
| ■ Les biodéchets aussi, on les trie ! | 05 |
| Mobilité : Nouveautés côté BlaBlaCar Daily | 06 |
| Habitat : Mieux louer pour mieux loger | 07 |
| Culture : Les CM2 de Thil publient un livre | 08 |
| Petite enfance | 09 |
| ■ Une nouvelle structure dans l'écoquartier de Cantebonne à Villerupt | 09 |
| ■ Programme de rénovation dans les crèches existantes | 09 |

Rédaction : CCPHVA
Conception : AZ Communication - Lexy
Photographies : CCPHVA, Collectif Le Gueuloir,
eLo Yann Logelin & Libres de droits

Un projet photovoltaïque à la déchèterie



Dans la suite de ses actions en faveur du développement des **énergies renouvelables**, et toujours dans l'objectif de faire de sa **déchèterie communautaire** un site à **énergie positive**, la CCPHVA déploie sur la **toiture du bâtiment** de stockage un **projet photovoltaïque** d'une puissance de **32 kWc** (kilowatt-crête), ce qui représente environ **70 modules**, conformément à ce que l'étude de structure a préconisé.

Le prestataire retenu pour la fourniture et l'installation des panneaux est la société **ENERGETHIC**, coopérative à intérêt collectif, pour un montant de **23 320 € HT**.

Les **travaux** ont démarré à la **mi-juin** et devraient durer **6 semaines**.

La production électrique des panneaux sera entièrement revendue, permettant un **retour sur investissement** au bout de **8 ans**.

ENVIRONNEMENT

Stop au verre dans les ordures ménagères !

Quand du verre (hors vaisselle de table) est jeté dans les ordures ménagères (OM), cela pose un double problème : **financier et de sécurité.**

UN COÛT IMPORTANT POUR LA COLLECTIVITÉ

En 1 an, 249 tonnes de verre ont été jetées dans les poubelles des OM. Résultat : 30 000 € de frais de traitement. Mais ce n'est pas tout : le verre pourrait au contraire être une matière revendue après recyclage. En le jetant dans la mauvaise poubelle, la collectivité perd donc 14 000 € de recettes potentielles.

TOTAL DE LA PERTE : 44 000 €

UN DANGER POUR LES AGENTS

Le verre jeté dans les sacs-poubelles abîme les camions-bennes et les machines de tri du centre de traitement.

Pire : il est dangereux pour les ripeurs, ces agents qui collectent vos déchets au quotidien.

UNE MATIÈRE 100% RECYCLABLE

Le verre se recycle à l'infini, sans perdre en qualité.

Le trier, c'est donc protéger l'environnement et réduire les coûts pour tous.

QUE FAIRE DE VOTRE VERRE ?

Deux solutions simples s'offrent à vous :

- Le déposer dans les bornes à verre installées sur le territoire, équipées ou non des box Cliiink (qui récompensent votre geste de tri).
- La collecte solidaire en porte-à-porte, proposée par l'association Verre J'espère.



“ **TRIER LE VERRE : UN PETIT GESTE POUR VOUS, UN GRAND IMPACT POUR TOUS !** ”

LES BIODÉCHETS AUSSI, ON LES TRIE !

le mode d'emploi



la collecte bi-flux



VOUS N'AVEZ PAS ENCORE RETIRÉ VOTRE KIT BIODÉCHETS ?

Rendez-vous à la **déchetterie communautaire** à Audun-le-Tiche, aux horaires d'accueil du service conteneurisation.



les consignes de tri des biodéchets



Tout ce qui n'est pas accepté, et en particulier :

DÉCHETS VERTS DU JARDIN, HUILES, LITIÈRE, CENDRES, MÉGOTS, CAPSULES DE CAFÉ, SERVIETTES HYGIÉNIQUES, LINGETTES, COUCHES POUR BÉBÉS, FILMS PLASTIQUES, EMBALLAGES, ...

Les ordures ménagères doivent être présentées dans le sac noir et les emballages, dans le sac jaune.

+ D'INFOS

www.ccp hva.com/les-biodechets

Nouveautés côté BlaBlaCar Daily

+ D'INFOS
www.ccpvhva.com/covoiturage

Pour célébrer une nouvelle année de partenariat, le service **BlaBlaCar Daily** évolue.

POUR LES PASSAGERS, IL DEVIENT GRATUIT ; le trajet étant désormais totalement financé par la CCPHVA.

Pour les conducteurs, les règles en vigueur restent inchangées.



POUR LES CONDUCTEURS (par passager transporté)

| | | | |
|------|--------------|-------|-------|
| 2 km | 20 km | 30 km | 80 km |
| 2€ | + 0,10€ / km | 3€ | |



POUR LES PASSAGERS

| | |
|----------------|-------|
| 2 km | 80 km |
| TRAJET GRATUIT | |

Exemple 1

Trajet de 15 km = 2€
Prise en charge Collectivité : 2€

Exemple 2

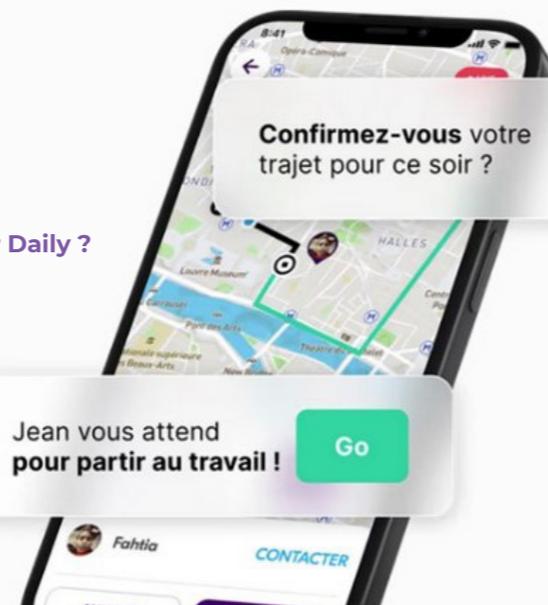
Trajet de 25 km = 2,50€
Prise en charge Collectivité : 2,50€

Même si **BlaBlaCar Daily** met principalement en relation des **conducteurs** sur des trajets **domicile-travail**, il peut aussi être utilisé pour **d'autres types de trajets récurrents** comme aller faire les courses, se rendre à des activités sportives ou à des rendez-vous médicaux. L'objectif est d'**offrir une solution aux personnes n'ayant pas de véhicules** de pouvoir se déplacer, et pour les autres, de **réduire le coût quotidien du transport** (frais d'essence, usure du véhicule) en mutualisant les coûts.

Vous souhaitez rejoindre l'aventure du covoiturage BlaBlaCar Daily ?



TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION !



Jean vous attend pour partir au travail !



Confirmez-vous votre trajet pour ce soir ?



Mieux louer pour mieux loger

+ D'INFOS
www.ccpvhva.com/permis-de-louer

À PARTIR DU 1^{ER} JUILLET 2025

Dans certains quartiers d'**Audun-le-Tiche**, **Ottange-Nondkeil**, **Thil** et **Villerupt**, lors d'une **première mise en location** ou **relocation** d'un logement (*appartement ou maison*) à **usage de résidence principale** (*occupation d'au moins 8 mois dans l'année*), les propriétaires devront obtenir une **autorisation de la mairie** concernée par le logement loué. Ce dispositif s'appelle le « **permis de louer** ».

À **Boulang**, il entrera en vigueur à **partir du 1^{er} janvier 2026**.

POURQUOI CE PERMIS ?

Pour **lutter contre les logements en mauvais état** et **garantir un logement digne** aux locataires.

QUI EST CONCERNÉ ?

Tous les **propriétaires privés** (*ou leurs représentants*) dans les secteurs définis.

COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

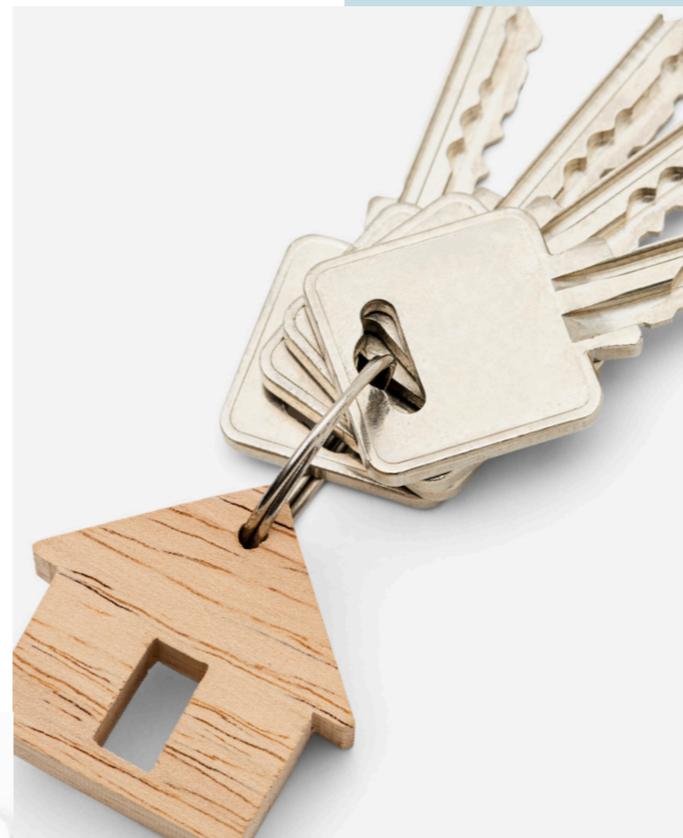
1. AVANT de louer, le propriétaire doit déposer un **dossier complet** à la **mairie concernée** comprenant :

- Le formulaire CERFA n°15652*01
- Les diagnostics techniques obligatoires : énergie, électricité, gaz, plomb, amiante...

2. La mairie a un mois après le dépôt du dossier pour émettre sa réponse. Une **visite technique du logement** pourra être réalisée par les services compétents pour vérifier la conformité des éléments transmis.

3. Réception de la décision :

- ✓ Si **tout est conforme**, la mairie donne une **autorisation écrite** à joindre au bail.
 - Le propriétaire a **2 ans** pour mettre son logement **en location** avant que la demande ne soit caduque. Toute relocation doit faire l'objet d'une nouvelle autorisation.
 - Si le propriétaire **vend son logement**, le nouveau propriétaire peut **conserver l'autorisation en cours** s'il n'y a pas de changement de locataire.
- ✗ Si non, des **travaux** seront **nécessaires** pour pouvoir louer et un **dossier** devra être redéposé.



ATTENTION !

Louer sans autorisation ou malgré un refus peut coûter jusqu'à **15 000 € d'amende.**

Les CM2 de Thil publient un livre

À l'automne 2024, une rencontre entre **trois auteurs du collectif Le Gueuloir** en résidence artistique au **café de Thil** et la **directrice de l'école primaire Paul Langevin** a donné naissance à un beau **projet d'écriture** avec les **élèves de CM2**.

Accompagnés par leur enseignante et les écrivains **Laura Roldàn, Jeff Schinker** et **Serge Basso de March**, les jeunes poètes en herbe ont participé à un **atelier littéraire** qui a abouti à la création et la publication d'un livre illustré : **«21 Histoires de la Team des CM2»**.

Fiers de leur travail, les enfants ont eux-mêmes organisé **une réception** pour **présenter leur ouvrage** à leurs familles, aux élus et aux partenaires du projet, **le 13 mai 2025**.

Un magnifique final au **« RDV Stammdësch »** qui avait débuté sur la commune de Thil quelques mois auparavant.

Ce projet a été soutenu par **la mairie de Thil** et les partenaires du **programme Interreg eLo**.



LES PARTENAIRES :



Une nouvelle structure dans l'écoquartier de Cantebonne à Villerupt



En **janvier 2026**, une **micro-crèche** ouvrira ses portes au sein de l'écoquartier de Cantebonne.

12 enfants pourront être accueillis simultanément dans l'établissement, qui répondra à **toutes les normes écologiques**.

Pour mener à bien ce projet, la **CCPHVA** a été subventionnée par la **Caisse d'Allocations Familiales (CAF)** et le **Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle**, respectivement à hauteur de **312 000 €** et **49 519 €**.

La structure bénéficiera également à **son ouverture** du soutien de la **CAF 54** en fonctionnement.

Pour toute **demande d'accueil**, contactez le **RPE** : rpe@ccphva.com ou **06 81 98 89 95**.

Programme de rénovation dans les crèches existantes

En parallèle du projet de la nouvelle micro-crèche, la **CCPHVA entretient et rénove** ses structures déjà ouvertes. Par le biais de **dossiers de fonds de modernisation** des équipements auprès des **CAF 54 et 57**, des investissements ont pu être réalisés dans les crèches de **Villerupt, Audun-le-Tiche** et **Aumetz**.

CRÈCHE DE VILLERUPT

Changement des revêtements de sol et mobilier de rangement
Projet soutenu à hauteur de 63 694 € par la CAF 54

CRÈCHE D'AUDUN-LE-TICHE

Rénovation des plinthes et installation d'une climatisation
Projet soutenu à hauteur de 57 600 € par la CAF 57

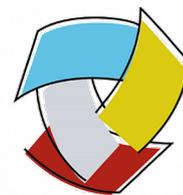
CRÈCHE D'AUMETZ

Rénovation de la ventilation et du mobilier de rangement
Projet soutenu à hauteur de 48 640 € par la CAF 57





Suivez toute notre actualité
sur la page officielle **CCPHVA**



www.ccpghva.com



Communauté de Communes
Pays Haut Val d'Alzette

CONTACT

Communauté de Communes
Pays Haut Val d'Alzette
390 Rue du Laboratoire
57390 Audun-le-Tiche
03 82 53 50 01
contact@ccpghva.com